



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 4 novembre 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Dérogations au repos dominical – Commune de Bastia – Avis conforme de l'EPCI

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 29 octobre 2024.

PRÉSENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Florence LOMBARDO à Marie-Christine BERTOLUCCI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 4 novembre 2024

OBJET : Dérogations au repos dominical – Commune de Bastia – Avis conforme de l'EPCI

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la sollicitation de la Mairie de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

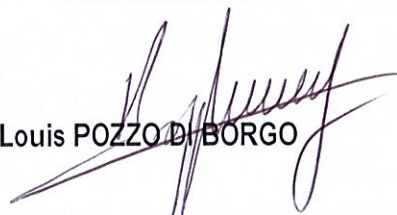
Le calendrier 2025 relatif aux possibilités d'ouvertures dominicales proposé par la commune de Bastia :

- 13,20 et 27 juillet ;
- 3,10,17,24 et 31 août ;
- 7,14,21 et 28 décembre.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT**
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr